

## Gestion des déchets solides dans les villes moyennes : quelle décharge ?

Abdelouahad LAMRHARY, Chef de Service Programmation et Études d'Approvisionnement en Eau Potable, Office National de l'Eau Potable, Rabat (Maroc)

### Résumé :

L'ONEP (Office National de l'Eau Potable) s'est vu élargir son champ d'action au secteur de l'assainissement solide sans être mandaté pour intervenir, en tant qu'opérateur national. C'est pourquoi, son intervention dans ce domaine se limite à l'assistance (conception, études et réalisation) des communes, qui le sollicitent directement ou à travers la Direction Générale des Collectivités Locales, principales partenaires de l'ONEP.

Dans le cadre de ses activités notamment en matière de protection des ressources en eau et de contrôle de qualité, l'ONEP a constaté l'impact négatif d'une mauvaise gestion des déchets sur les infrastructures d'assainissement et sur certaines ressources en eau exploitées pour la production d'eau potable.

Dans ce cadre, les actions suivantes ont été menées telles que des études visant une meilleure gestion des décharges afin de protéger les ressources en eau, un projet pilote de gestion contrôlée des déchets à Essaouira et des études dans 13 villes de taille moyenne et centres avoisinants (en cours de lancement).

Ces actions ont permis de définir les principales orientations et stratégie en matière de gestion des déchets dans les villes moyennes, depuis la collecte jusqu'au traitement/élimination des déchets. Ces orientations concernent la collecte avec une implantation d'une collecte par points de regroupement, une généralisation des points de regroupement et amélioration de leur constitution (dalle en béton, pas de bordure entre la zone de chargement et la logette des conteneurs, esthétique des logettes, conteneurs robustes, ...), une mise à niveau du parc de camions (seuil de chargement bas, vidange performante des conteneurs, conteneurs adaptés à des déchets denses, homogénéisation des déchets dans la benne du camion, système de récupération des jus dans le camion, ...).

Sur le plan traitement/élimination des déchets, les orientations définies proposent d'exploiter les potentialités en implantant les décharges dans des sites présentant une faible vulnérabilité vis-à-vis de ce type d'activité afin de réduire les besoins en investissement, de concevoir ces sites pour une durée de vie supérieure à 50 ans, par phases successives et en réservant de la place pour l'implantation d'activités de traitement contribuant à réduire les quantités mises en décharge ; ces nouvelles activités seront initiées une fois que le contexte juridique et/ou économique sera favorable à une réduction des quantités mises en décharge.

La stratégie d'implantation des infrastructures de gestion des déchets comprend entre autres, la recherche de sites appropriés à l'implantation de décharges, l'équipement de décharges permettant d'assurer une gestion contrôlée des déchets, l'amélioration des infrastructures et des équipements de collecte, le développement d'une approche participative intégrant les autorités, les élus mais également les amicales de quartiers, les ONG et les représentants des producteurs de déchets et des riverains des sites de décharge, pour le choix des solutions, et l'analyse de l'opportunité d'une délégation de certaines activités vers le secteur privé afin d'optimiser les moyens et de réduire les coûts tout en assurant un service de qualité.